

Famille du média : **Médias professionnels**
Périodicité : **Bimestrielle**
Audience : **585000**
Sujet du média :
Gestion d'entreprise-Management



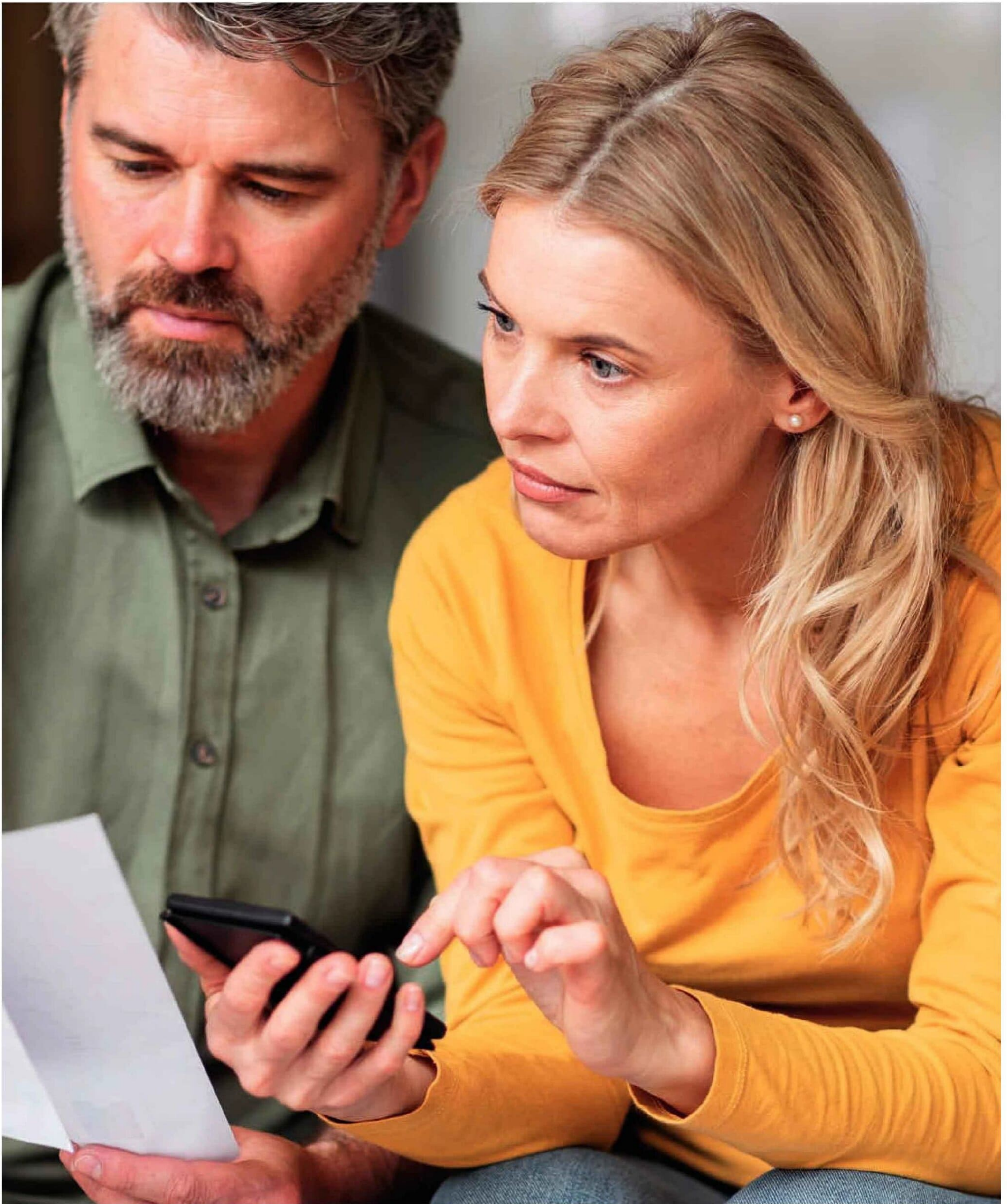
Edition : **Novembre - décembre**
2023 P.98-100,102,104-105
Journalistes : **Elisabeth**
Torres
Nombre de mots : **1681**

RESPIRER | ARGENT & PATRIMOINE

PLACEMENTS
**POUR VOTRE
RETRAITE, JOUEZ LA
COMPLÉMENTARITÉ !**

La récente réforme des retraites a ravivé le besoin de nombre de Français de s'assurer des revenus complémentaires pour leurs vieux jours. Divers placements peuvent être envisagés à cet effet, voire combinés afin de faire jouer leur complémentarité. Par Elisabeth Torres.





E Il est très important de bien choisir les outils de retraite les plus adaptés. La solution de retraite est un choix de complémentarité à l'application de l'impôt. Simon Mallette, associé du cabinet Géfineo, explique comment choisir la solution de retraite la plus adaptée à son statut, son revenu et son objectif de retraite.

Simon Mallette, associé du cabinet Géfineo, explique comment choisir la solution de retraite la plus adaptée à son statut, son revenu et son objectif de retraite.

Plus on contribue sur un compte de retraite, plus on bénéficie d'un avantage fiscal important. C'est pourquoi il est conseillé de privilégier les PER, à l'exception des cadres imposés à un taux marginal d'imposition supérieur à 30%.

"Il faut voir également si on est déjà propriétaire de sa résidence principale, reprend Simon Mallette. Dans le cas contraire, il vaut mieux épargner sur une assurance-vie, un PEL (plan d'épargne logement), un livret A, que sur un PER pour l'achat de sa résidence principale. Car s'il est vrai qu'on peut débloquer un PER pour acquérir celle-ci, on paiera en revanche peut-être plus d'impôt sur le revenu", souligne-t-il.

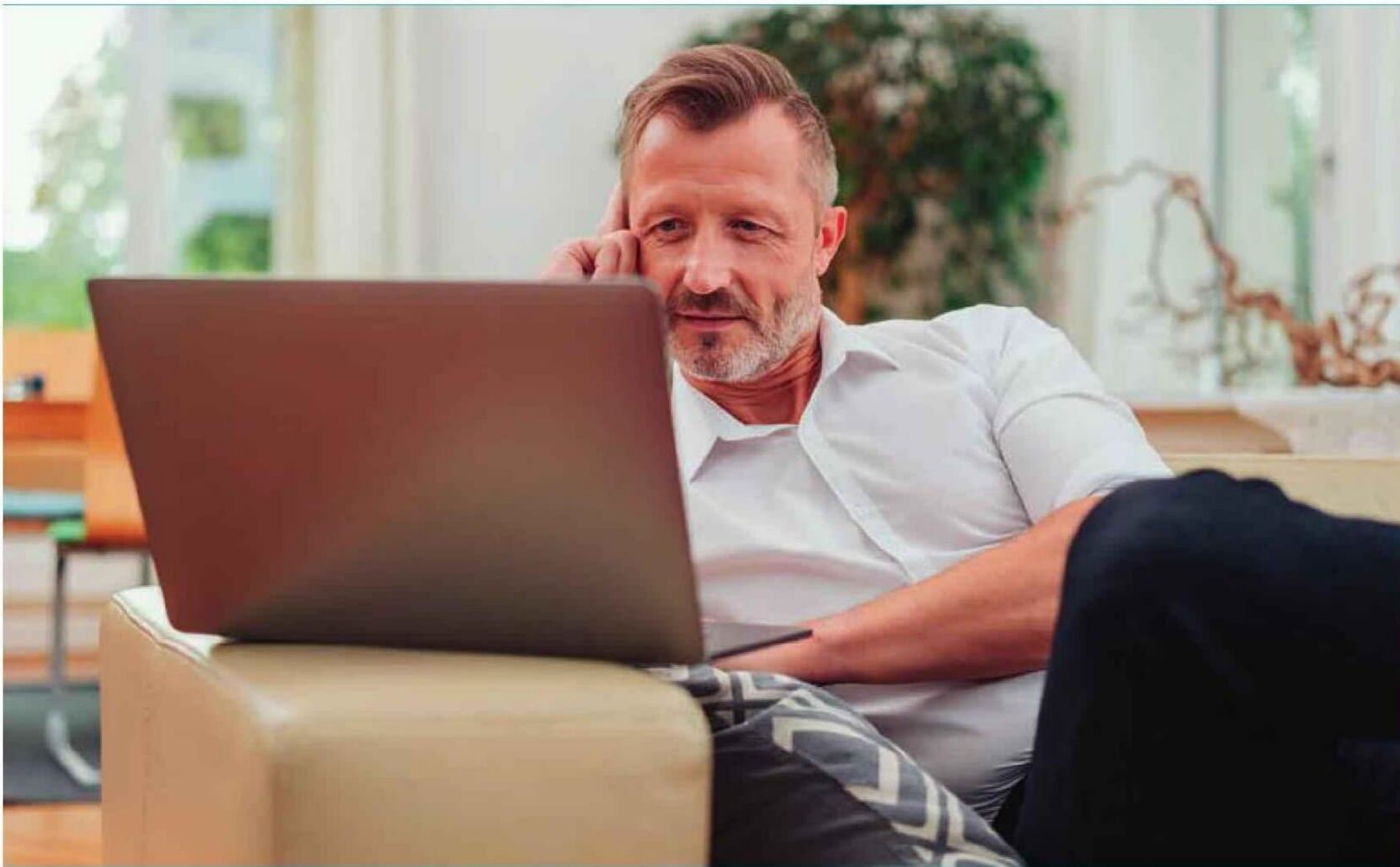
Il est très important de bien choisir les outils de retraite les plus adaptés. La solution de retraite est un choix de complémentarité à l'application de l'impôt.

Prendre en compte ?

Il faut voir également si on est déjà propriétaire de sa résidence principale, reprend Simon Mallette. Dans le cas contraire, il vaut mieux épargner sur une assurance-vie, un PEL (plan d'épargne logement), un livret A, que sur un PER pour l'achat de sa résidence principale.

"Le PER est la première solution d'épargne en vue de la retraite pour les personnes imposées à un taux marginal d'imposition (TMI) supérieur à 30 %, ce qui est souvent le cas des cadres", abonde Simon Mallette, CGP-associé du cabinet Géfineo





Il est possible de bénéficier de niches fiscales privilégiées. Une niche est une zone géographique délimitée par une loi spéciale, qui permet de bénéficier de niches fiscales plus d'impôt sur le revenu", explique-t-il.
Exemple : un cadre gagne 30 000 € par an. Il est imposé à un TMI de 30 %. Il a dépensé 10 000 € en 2023 et bénéficie de niches pour réduire sa contribution personnelle : de ce fait, ses revenus imposables sont de 20 000 € et il paie à un TMI de 30 %, soit une taxe de 6 000 €.

Les niches fiscales sont devenues une véritable aubaine au long de sa vie professionnelle, ce qui permet d'augmenter son patrimoine à la fin. Par exemple, il envisage de s'engager dans des fonds immobiliers de placement dans l'immobilier (FIP), ce type de choix est intéressant, mais implique une durée de placement de quatre à cinq ans. Il faut donc être prêt à accepter un risque de perte en capital tout en ayant bénéficié d'une réduction d'impôt.

Il faut aussi penser à l'épargne en action et à la gestion des transferts de capitaux. Il est possible, par exemple, de bénéficier de niches fiscales sur les revenus de placement de 10,2 % (le type de placement dépendra des paramètres qui

Simon Mallette préconise de miser sur la diversité des niches fiscales afin de réduire son imposition tout au long de sa vie professionnelle, ce qui permet d'augmenter son patrimoine à la fin.

Il est possible de bénéficier de niches fiscales privilégiées. Une niche est une zone géographique délimitée par une loi spéciale, qui permet de bénéficier de niches fiscales plus d'impôt sur le revenu", explique-t-il.
Exemple : un cadre gagne 30 000 € par an. Il est imposé à un TMI de 30 %. Il a dépensé 10 000 € en 2023 et bénéficie de niches pour réduire sa contribution personnelle : de ce fait, ses revenus imposables sont de 20 000 € et il paie à un TMI de 30 %, soit une taxe de 6 000 €.

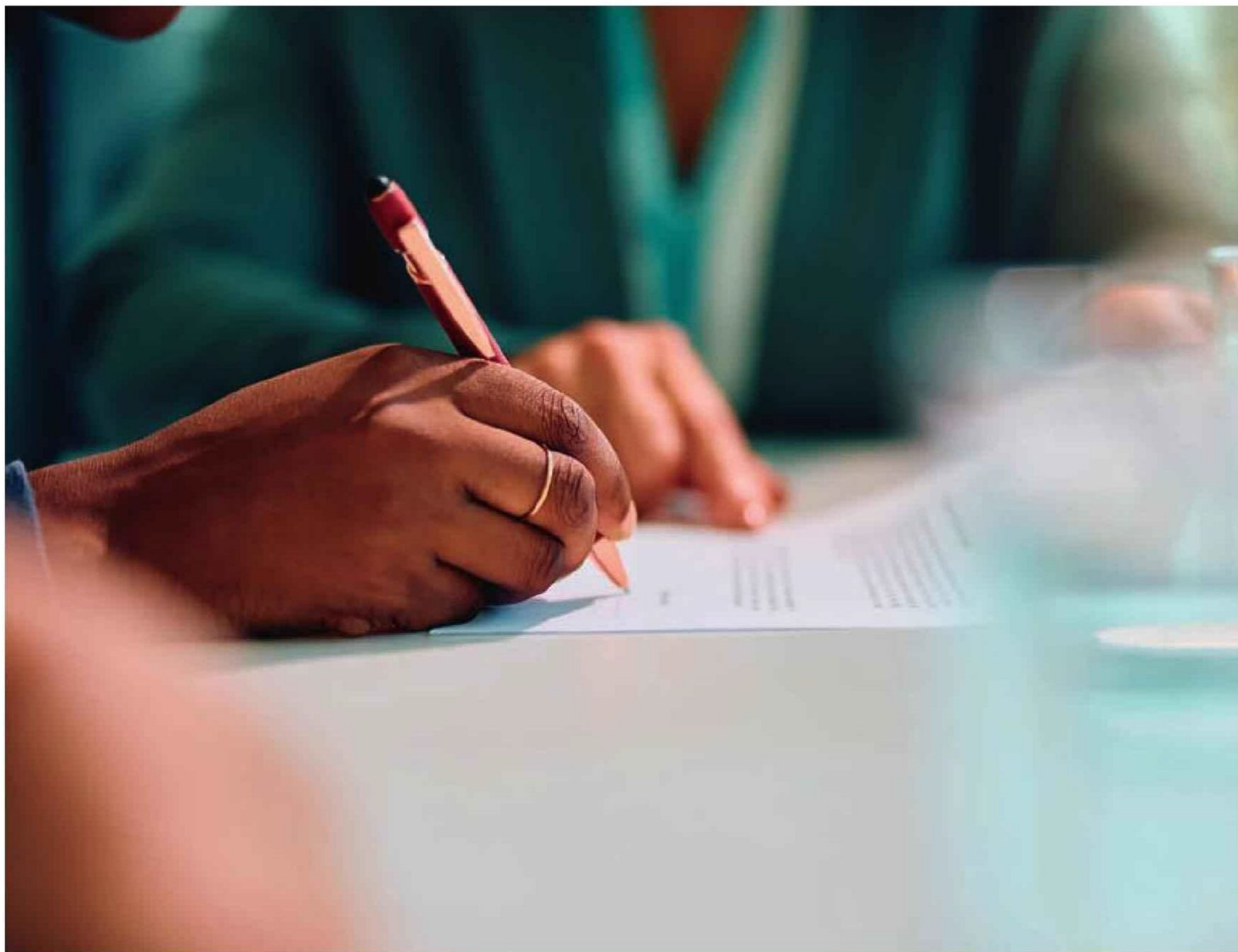
acceptent de prendre un minimum de risques.
En effet, les PEA sont effectivement investis
dans des actions européennes.

Les PEA et assurance vie

« Il n'est pas pour rien que l'assurance vie soit
le placement préféré des Français, surtout
Olivier Cassard, directeur de l'offre épargne
et patrimoniale de Groupama Investissement.
Cet avantage universel est simple, mais ce n'est
pas seulement le rendement qui le motive, mais
sa flexibilité exceptionnelle en cas de rachat partiel
à tout moment qui est le plus souvent sollicité
pour les événements familiaux ou professionnels. »
Les rendements des fonds sont, eux, devenus
moins élevés, notamment plus récemment, selon
de Christophe Devaux. Certains investisseurs
préfèrent alors les fonds en assurance vie
ou PEA. Par exemple, un investisseur a pu
surconsommer de son contrat de bénéficiaire
d'un rendement de fonds versé à 1,80% le
premier et, pour cette année, il propose de verser
le rendement jusqu'à la fin de l'année. Le fonds
peut être donc plus rentable, en tout cas de

moins, il doit rester dans une allocation d'actifs
sur le long terme de façon à bénéficier au cas de
cette assurance vie qui a un flux par exemple en
fonction des rendements des marchés financiers et
l'absence de fait de la possibilité.

« En cas de PEA, vous de la loi PEA, est un
produit fiscal spécialement à destination
de la retraite », rappelle Olivier Cassard. Il
précise toutefois de l'absence de regard des
produits privilégiés qu'il est une épargne
PEA (Madelin...). Il permet de bénéficier à des
conditions plus avantageuses avec le PEA,
mais aussi de PEA les mêmes avec un PEA.
Il donne de plus le droit de sortie en tout ou
en partie, dans que le PEA ou Madelin se
présentent respectivement grâce cette
en tant. « Il offre en outre un avantage fiscal à
l'échelle de la possibilité de déduire un certain
montant de vos revenus imposables, mais il s'agit
de l'absence d'un report d'imposition à la sortie,
selon le professionnel. Le PEA est par ailleurs
très flexible notamment sur le plan notamment
que l'assurance vie : il permet un abonnement
de 500 euros et un rachat direct avant 70 ans,



elles sont pratiquées en tant qu'actifs
plus tard. Pour cela même, il est intéressant
de compter sur un accompagnement en matière
de stratégie patrimoniale à la retraite de la
classée dirigeante afin de gérer au mieux la
succession, explique-t-elle.

Un regard sur le futur

On peut y ajouter un troisième volet
patrimonial : la retraite, notamment collective
régime. "Un régime d'accumulation à long terme de
finances personnelles avec une performance élevée
sur le long terme, explique l'expert. Un tel produit
permettrait d'être un complément utile
à la retraite de la classée dirigeante avec un plus
important potentiel de rendement que les autres
produits disponibles. La retraite doit être un produit
stratégique d'investissement. Il faut être en mesure
de gérer les risques associés au long terme. Mais
en investissant une somme d'argent au moment
de son départ, la retraite peut constituer
à des fins de retraite dirigée et être un autre
produit. Par ailleurs, un autre modèle de
la retraite est la retraite collective", assure l'expert.
Enfin, un montage complexe pourrait être
mis en place à la retraite de la classée dirigeante.

La gestion de capitalisation en complément de l'assurance-vie

La gestion de capitalisation est un produit
d'épargne avec le fonctionnement et les
modalités similaires à celle de l'assurance-vie.
Mais, à la différence de celle-ci, il existe dans la
gestion de capitalisation un droit de sortie.
Les capitaux sont alors investis sur des actifs en
régime fiscal de droit commun en cas de sortie.
L'investissement à l'assurance-vie, il ne permet
pas de bénéficier d'un régime fiscal privilégié en cas
de sortie de l'assurance. "Par conséquent, il peut être
intéressant d'être assuré en régime d'épargne à
capitalisation avec les avantages fiscaux en cas de
sortie dans le cadre de l'assurance-vie", explique
Christophe Devos.

Il est important que la gestion de capitalisation
soit bien adaptée à vos besoins et que permet
de bénéficier des avantages en ligne directe
qui se matérialisent avec les 10 ans. La classe
dirigeante peut être intéressée en plus par la
possibilité de bénéficier de garanties (bénéfice
de sortie) sur son produit. Par exemple, un dirigeant peut
bénéficier de la garantie de sortie de son produit de
capitalisation à son départ anticipé, avec un plus
important avantage fiscal que celui de la retraite. À
ce stade, les produits collectifs représentent la plus
grande part de la retraite.



LA RETRAITE CÔTÉ PRATIQUE

La retraite est un produit d'épargne à long terme qui permet de constituer un patrimoine pour la retraite. Elle est soumise à un régime fiscal de droit commun en cas de sortie. Elle est intéressante car elle permet de bénéficier d'un régime fiscal privilégié en cas de sortie dans le cadre de l'assurance-vie. Elle est également intéressante car elle permet de bénéficier d'un régime fiscal privilégié en cas de sortie dans le cadre de l'assurance-vie. Elle est également intéressante car elle permet de bénéficier d'un régime fiscal privilégié en cas de sortie dans le cadre de l'assurance-vie.